

Audience « entrée dans le métier » cabinet du recteur – mardi 15 juin

Introduction du SNUipp-FSU

Vous n'êtes pas sans savoir que le SNUipp-FSU exprime son opposition à cette nouvelle architecture de formation depuis le début. Nous rappelons que le SNUipp FSU s'opposait déjà à l'architecture de la formation actuelle entre autre parce qu'elle utilise les stagiaires comme moyens d'enseignement. Cette nouvelle réforme de la formation initiale, lourde de dangers pour l'école, ne permettra pas de mieux former les futurs enseignant-es, ne répondra pas aux besoins des stagiaires qui auront au contraire une formation initiale encore réduite et dégradée.

Le plus grand danger réside dans le fait qu'elle va contractualiser des étudiant•es normalisant le statut de contractuel-le et ainsi fragiliser le statut d'enseignant•e fonctionnaire. Elle va permettre au ministre de faire des économies sur la formation des enseignant•es, recruté-es après une formation universitaire professionnalisante tout en formant des enseignant-es à qui l'on aura appris dès le départ à être corvéable à merci. Elle va de plus retarder la carrière des futurs PE. Ce nouveau schéma va donc aggraver les problèmes d'attractivité et ne répondra pas à l'enjeu de démocratisation du métier. Cela dégradera encore l'accès au métier, pour les étudiant•es issu•es des catégories sociales défavorisées. Ceux-ci et celles-ci auront encore plus de difficultés à s'engager dans les études universitaires qui mèneront au métier d'enseignant•e au bout de 6 ans.

En recentrant la formation sur les fondamentaux et en formatant les stagiaires sur les soi-disant « bonnes pratiques » elle va réduire le métier à un rôle d'exécutant-e et ne permettra pas aux futurs enseignant-es d'agir dans leurs classes pour réduire les inégalités scolaires liées aux inégalités sociales.

Cette vision de l'école est à l'opposé de celle que porte le SNUipp-FSU qui a pour projet de formation initiale avec 2 années pleine de formation sous statut de fonctionnaire stagiaire et une entrée progressive dans le métier.

Nous avons donc sollicité cette audience pour voir ce qu'il en est au niveau des nouvelles maquettes et des organisations des différents parcours dans ce cadre contraint.

Réponse du Secrétaire Général à l'introduction du SNUipp-FSU :

Sur la réforme de la formation initiale :

Ce processus est un parcours engagé sur plusieurs années

Nous avons développé la préprofessionnalisation : il y aura une progressivité sur des activités en lien avec le volet pédagogique et éducatif.

La prépro a été développée sur le 2nd degré pour le moment (L2 contrat prépro) + M1 M2 (Stages SOPA, devoirs faits dans les collèges...)

Le parcours est construit à partir d'un travail avec les tuteurs, les étudiant-es ont un temps d'heures en établissement et 2 heures de liaison avec les enseignant-es

Il y a aussi possibilité d'un parcours magistère en auto formation

Il s'agit d'une volonté d'une entrée progressive dans le métier + formation continuée et continue avec l'importance de la cohérence en T1 T2 T3

Investissement travail en proximité avec Inspe

Stages de 6 semaines en m1-Contrats en M2 et sopa (12 semaines)

Ce parcours progressif permet de mettre un pas dans l'école et de tester si ce métier convient.

La convergence sur un parcours prépro est à travailler dans le 1^{er} degré : information claire donnée aux étudiants-travail global de cadrage académique.

Travail avec l'Inspe et les universités

- **Le SNUipp-FSU indique que cette démarche louable ne semble pas être appliquée pour les contractuel-es directement plongé-es dans les classes sans aucune formation. Les étudiants qui échoueront au concours seront un vivier pour les futur-es contractuel-les**

Sur les « récurrents » (étudiants ayant échoué au concours plusieurs fois) : il y a effort d'accompagnement RH, mais c'est un signal de quelque chose.

Il y a un dispositif d'inspection des contractuel-les avec un accès au concours interne

Un travail d'accréditation de l'inspe est engagé afin de prévoir dans master meef des passerelles (PIF ;)

Le fait d'avoir été recruté en tant que contractuel-les augmente les chances de réussite au concours car leur expérience est visible au niveau de l'oral.

Le concours rénové tiendra compte de l'expérience acquise sur le terrain : c'est une plus-value.

La mise en place de la réforme s'est déroulée sur un temps court mais il y avait de toute façon une année de transition (il n'était pas possible d'avoir une année blanche de concours)

Questions sur la mise en place de la réforme.

- **Y a-t-il bien un M2 MEEF 1er degré sans alternance (il n'y en a pas dans certains départements)**

Oui, pour les non alternants, ils acquièrent l'expérience avec des stages (SOPA même si le nom sera modifié), ils auront un tuteur en classe

Il y aura 2 dispositifs qui servent à passer le concours : les alternants et les non alternants.

La différence est la responsabilité (un jour par semaine en classe pour les alternants).

Dans master meef, qu'ils soient alternants ou non, il y aura une préparation à cet oral pro, les jurys prendront en compte cette dimension.

Il y a un travail de répartition sur l'ensemble du territoire de l'académie.

- **Une rémunération/gratification est-elle prévue pour les M2 non alternants ? (il semblerait que ce soit prévu par endroits... en contrepartie des SOPA ?)**

Il y aura une gratification légale à partir d'un nombre de semaines de stages (horaires non connus), cela sera un cadrage national.

- **Y a-t-il une possibilité de changer d'INSPE (et donc de département ou d'acad) entre le M1 et le M2 MEEF alternant ou non alternant) ?**

Si oui, quelles sont les démarches et modalités ? Quand et comment les étudiants seront-ils informés ?

Cela serait vraiment à la marge, il y a continuum en M1 et M2.

La procédure inspe : il y a une commission avant l'entrée en M1, ce qui permet une répartition sur les différents Inspe

Il y a un enjeu de vivier pour l'ensemble des départements : un budget est alloué par rapport aux maquettes

Changement entre académie également très à la marge. Faire un dossier à l'inspe

Le parcours de l'étudiant sera à valider à l'inspe

- **Y aura-t-il une possibilité, pour ceux (alternants) qui auront leur affectation dans un département limitrophe, d'être formé dans un département et de postuler sur un contrat de contractuel dans un autre ? Quelles indemnités possibles ?**

Cela ne sera pas possible même si ça avait été imaginé à un moment.

- **Quelles modalités de recrutement et quels critères pour sélectionner les alternants ?**

C'est en cours. Traitement en 3 temps

1- Formulaire envoyé aux M1 par le relais de l'inspe. Il y a une date limite

2- L'inspe se prononce sur les candidatures

3- Temps d'étude des candidatures avec le corps d'inspection et entretien

Le nombre de postulants peut varier après les résultats du concours.

Dans tous les départements, il y a plus de postulants que de places, sauf en HG pour le moment.

Ces 200 contrats sont à mettre en lien avec les volumes des places au concours qui ont diminué.

- **Ces règles sont-elles les mêmes pour les alternants recrutés dans les établissements privés ?**

Oui il y aura des alternants dans les écoles privées, il y a un décalage entre le public et le privé (contingent 2nd degré), mise en pratique pour les étudiant-es dans les établissements privés (par contre dans le privé, cela ne mord pas sur les budgets, les postes sont préemptés en amont), l'organisation est plus souple...

A l'inspe, il peut y avoir des étudiant-es passant le concours dans le privé, ils ont leur support de stage dans le privé.

Qu'est ce qui prouve qu'étudiant passera concours dans le privé ?

- **Quel volume d'alternants ? quelle répartition selon les départements ?**

HG : entre 70 et 80, 18 en Aveyron, 10 en Ariège, 25 dans le Gers, 14 dans le Lot, 10 pour HP, 25 dans le Tarn et 18 dans le Tarn et Garonne

- **Quelles modalités pour le service en classe des alternants ? filé + massé ? en complément de qui (des directeur-trices ? sur quelles missions pour les périodes massées ?)**

Dans le 2^d degré 1\3 temps en filé, dans le premier degré, c'est plus compliqué car ce sont des 1\4 temps.

Un travail est fait avec les ORS : nous sommes vigilants sur le nombre d'heures

Un travail en département important est réalisé : trouver des supports d'alternance à proximité des inspe.

Les temps de stages massés sont à peu près identiques sur tous les départements.

Nous avons un intérêt à trouver une cohérence. Nous sommes vigilants afin que des écoles ayant déjà eu des PES année précédente, n'aient pas forcément un-e alternant-e, nous essayons de proscrire PS ou CP.

Il y a une harmonie à trouver avec des contraintes plus fortes pour les alternants car la proximité avec les Inspe s'impose (berceaux possibles réduits)

C'est un gros travail de montage pour ne mettre en difficulté ni les élèves ni les enseignant-es

La mise en place des stages massés est très départementalisée, nous n'avons pas encore les infos.

Que se passera-t-il si :

- **moins d'alternants que prévu ?**

Tant pis, mais il y a déjà eu une modulation sur les départements; il faut démarrer avec un groupe d'alternants qui ait du sens. C'est un vrai travail de dentelle.

Nous avons fait le choix qu'il n'y ait pas moins de 10 alternants par département pour que cela constitue un petit groupe de travail.

- un alternant démissionne ?

Il faut éviter ce système, il y aura le même volume d'heures pour les non alternants et les alternants, il n'y aura pas de surcharge de travail.

Il faudra étayer grâce à la responsabilité des tuteurs.

Ils ont pris la mesure de dans quoi ils s'engagent.

- **Les PES faisaient part d'une année très difficile avec le temps de classe en responsabilité couplée à la validation du master. Là, les étudiant-es devront en même temps faire une journée de classe, valider leur mémoire et leur master et préparer le concours, il y aura bien surcharge et stress énorme.**

- Quelle sera la durée des contrats (10,12 mois alors qu'une seule année scolaire? Payé pendant les vacances du coup ?)

Les contrats seront sur 12 mois.

- **Le filé commencera-t-il dès la 1ère semaine de la rentrée ? (36 jours 1 jour semaine (Lundi ou jeudi, diff selon les départements ?) + 9 mercr pour atteindre 25 % en HG)**

Si oui, quelles aides sont prévues ?

Le processus d'accueil est en cours de réflexion.

Organisation pensée pour 1ère et dernière semaine, dispositifs d'accueil

Les moyens de remplacement ne sont pas mobilisés en début d'année et peuvent accompagner cet accueil.

- **-Les stages massés ont-ils été pensés dans un autre niveau que celui où ils font leur filé ? Quand ils seront en massé, resteront-ils en filé, ce qui leur ferait des semaines pleines en responsabilité sans aide extérieure alors qu'ils sont en formation ?**

Le stage filé reste les semaines de stages massés.

Cette question est travaillée, à organiser en lien avec l'inspe, à voir également avec la question des déplacements

- **Auront-ils du temps en fin d'année (décharge de temps de classe) pour la préparation du concours, le mémoire? Connaissant l'état du remplacement dans l'académie, la question de savoir qui les remplacera dans les classes se pose...**

On ne peut décaler le calendrier.

Il n'y aura pas de massé avant le concours, ils seront en stage une seule journée et le rythme est pris à ce moment là de l'année.

- **Il ne s'agit pas de parler de temps de classe mais de préparation mentale, les étudiant-es doivent être en conditions de préparation du concours, comme le seront les non alternants, nous savons la charge mentale que représente les temps de classe et tout ce qu'il y a autour.**

Le bénéfice du concours 2 ans pour les étudiants n'ayant pas validé leur M1 et M2 sera étudiée au cas pas cas.

- Comment vont s'articuler ces différents temps de formation (entre les alternants M1/M2, PES, non alternant-es)? Harmonisation sur les INSPE de l'académie ?

- Que font les non alternants pdt la journée de classe des alternants ? Rupture d'égalité ?...

- Quel accompagnement vont-ils avoir (articulation entre CPC, PEMF, MAT tuteurs) ? Quels suivis ? Quelles évaluations ?

- A quelles aides financières ont-ils droit (cumul bourses/ contrat contractuelle,...) ?

- Affectations des alternants :

Quels critères ? (infos INSPE: celui des notes obtenues en M1 et un critère d'implication dans la formation...)

Les tuteur-trices d'alternant-es et non alternants

- **Qui seront -ils ?**

Les M2 alternants ne seront pas forcément accompagnés par des maitres formateurs mais par des MAT et l'équipe de circonscription.

Pour les MAT, il y a une réflexion sur la mise en oeuvre et l'indemnité, ils sont choisis par les IEN et se destinent à passer le CAFIPEMF

- **Si des MAT pour les alternants, qu'est-il prévu pour leur formation, visites des alternants ...Si oui quel temps de décharge est prévu ? Ils ne sont pas maîtres formateurs...**

Cela est en cours de réflexion.

- **Quelle formation des tuteurs, quel volume de cette formation, modalités précises ?**

Les berceaux:

- **Les berceaux sont-ils tous stabilisés dans les différents départements?** Non, sur la Haute-Garonne, pas assez de support à Toulouse, ils élargissent .

- **Quels sont les critères choisis ?**

¼ temps et proximité avec les Inspe

- **Comment sont choisies les décharges qui auront un-e contractuel-le ? Certains départements ont choisis des décharges des directions et ont déjà informés les directeur-trices. Qu'en est -il pour les autres ?**

Décharges de direction ou temps partiel.

- **Directeur-trices ou titulaires à temps partiel déchargé-es seront-ils aussi tuteurs de ces étudiant-es ?**

Les textes MEN prévoient la possibilité pour les étudiant-es contractuel-les, en début d'année, d'être en co-présence avec le titulaire, avec la possibilité de temps de tuitage ou co-travail, cela est-il prévu dans notre académie ?

- **Si pas assez que se passe t-il ? Annoncé pour la Haute Garonne, que des décharges de dir, hors REP/REP+ et PS et CP. Est ce bien le cas ? Pareil pour tous les départements de l'académie ?**

- **Les IEN et directeur-trices ont-ils été concertés ?**

Nous avons été congédiés au bout d'une heure d'audience, de nombreuses questions sont restées sans réponse. Nous les poserons à nouveau dans chacun de nos départements.